

## Compte de taxes municipales

### Les citoyens invités à s'abonner pour le consulter en ligne dès maintenant!

**Magog, le 6 janvier 2021** – Les propriétaires de la Ville de Magog sont invités à consulter leur compte de taxes en ligne en s'inscrivant dès maintenant sur le site Internet au [ville.magog.qc.ca/compte-taxes](http://ville.magog.qc.ca/compte-taxes).

Le compte des taxes foncières annuelles est envoyé par la poste aux propriétaires en janvier chaque année. Par souci écologique, la Ville de Magog invite la population à s'abonner à ce nouveau service en ligne pour diminuer le nombre de comptes de taxes papier.

En s'abonnant, les citoyens acceptent de ne plus recevoir leur compte de taxes par la poste. Ce nouveau service offre plusieurs possibilités. En plus d'être écologique et économique, il permettra aux abonnés d'avoir accès à leur dossier de taxation en tout temps. Lorsqu'un nouveau document, tel qu'un compte de taxes supplémentaire ou un état de compte sera disponible, un courriel les invitant à le consulter sera envoyé.

Rappelons que depuis quelques mois, les résidents de Magog peuvent également procéder au paiement en ligne de leur compte de taxes au [ville.magog.qc.ca/paiement-taxes](http://ville.magog.qc.ca/paiement-taxes).

- 30 -

#### **Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

